

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 11

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 26 Mars 2025

Convocation du 19 Mars 2025

Présents :

Gérard BACHELIER, Steve GABET, Ginette GARNIER, Marine HAGRON,
Tony LABASSE, Jessica MASSIOT,
David CHAMARD, Steve MORIN, François RIGAUX, Lucile RICHARD

Absents excusés :

Absents non excusés :
Quentin MISBERT,Pouvoirs :
donne pouvoir à

Secrétaire de séance :

David CHAMARD

Président de séance :

Steve GABET

Délibération réf : DCM 2025-11

Objet : NON RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les loyers communaux doivent faire l'objet d'une révision annuelle, en fonction de l'indice des loyers publié par l'INSEE.

Considérant que certains locataires sont redevables de sommes non acquittées pour le règlement de leur loyer, et que cette révision viendrait augmenter leurs difficultés de paiement (541.04€ pour le logement 1 chemin du midi et 525€+10€ de charges au 4 place des Marronniers);

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour ne pas appliquer la révision des loyers pour l'année 2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

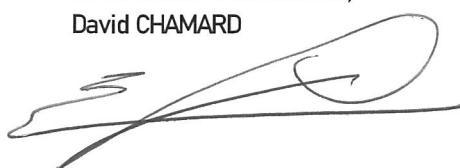
- Décide de ne pas appliquer la révision des loyers pour l'année 2025.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 26 Mars 2025

Le secrétaire de séance,
David CHAMARD



Le Maire,
Steve GABET

